

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES  
EN VERTU DES ARTICLES 90 DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET D.74 DU LIVRE  
1ER DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

L'Administration Communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de permis unique de classe 1 de la S.A. ELICIO, John Cordierlaan 9 à 8400 OOSTENDE, pour **la construction et l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes, d'une puissance totale maximale de 12,6 MW et d'une hauteur totale de 180 mètres, une cabine de tête, des chemins d'accès et des aires de montage ainsi que la pose des câbles électriques, rue Marcel Nottebaert à 7730 BAILLEUL**

Il s'agit d'un dossier de classe 1 comportant une étude d'incidences sur l'environnement.

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22.3° et 7°K du CoDT (actes et travaux s'étendant sur plusieurs communes, équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général liés à l'énergie renouvelable). Dès lors, conformément à l'article 81 § 2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique sont compétents pour statuer sur la présente demande. Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Conformément aux modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement, la durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B.

Le dossier de demande de permis comprenant l'étude d'incidences sur l'environnement peut être consulté gratuitement à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, aux lieux et heures des séances de clôtures repris ci-dessous. Date de l'affichage : 3/10/24.

Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées
8/10/2024	12/11/2024	Administration communale d'Estaimpuis Service Urbanisme Rue de Berne 4, 7730 Leers-Nord Horaire : chaque jour ouvrable de 9h à 12h et de 14h à 16h ainsi que le lundi jusque 20h, uniquement sur rendez-vous – Contact : 056/48.13.72 <b>Clôture le 12/11/2024 à 10h</b>	Administration communale d'Estaimpuis Service Urbanisme Rue de Berne 4, 7730 Leers-Nord Ou <a href="mailto:urbanisme@estaimpuis.be">urbanisme@estaimpuis.be</a>
8/10/2024	12/11/2024	Administration communale de Celles - Service Urbanisme Rue Parfait 14, 7760 Celles (2e étage) UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS – Contact : Mme Séverine Coussé : 069/85.77.76 - <a href="mailto:urbanisme@celles.be">urbanisme@celles.be</a> <b>Clôture le 12/11/2024 à 11h</b>	Administration communale de Celles Service Urbanisme Rue Parfait 14 7760 Celles Ou <a href="mailto:urbanisme@celles.be">urbanisme@celles.be</a>
8/10/2024	12/11/2024	Administration communale de Tournai Service Urbanisme Avenue de Maire, 175 (entrée via la rue Lefebvre Caters) - Contact : 069/33.23.14 - Horaire : du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 9 h à 12 h, le mercredi et le vendredi de 13h45 à 15h45 et les lundis 14/10/2024 & 28/10/2024 de 16h à 20h <b>Clôture le 13/11/2024 de 14h30 à 14h45</b>	Administration communale de Tournai – Service Urbanisme Rue Saint Martin, 52 7500 TOURNAI Ou <a href="mailto:service.urbanisme@tournai.be">service.urbanisme@tournai.be</a>
8/10/2024	12/11/2024	Administration communale de Pecq Service Urbanisme Rue des Déportés 10, 7740 Pecq Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45, les mardis et mercredis de 12h30 à 15 h 45, les samedis de 9h15 à 11h15 (service population – sur rendez-vous, contact : 069/25.95.13). <b>Clôture le 12/11/2024 à 10h</b>	Administration communale de Pecq - Service Urbanisme Rue des Déportés 10, 7740 Pecq Ou <a href="mailto:gaelle.gaillard@pecq.be">gaelle.gaillard@pecq.be</a>

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales dans le délai susmentionné, pendant toute la durée de l'enquête. A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : **Elicio**, John Cordierlaan 9, 8400 OSTENDE (Mme Heidi Thoms – 04/220.10.27 ou [heidi.thoms@elicio.be](mailto:heidi.thoms@elicio.be)) ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences : **Sertius** Avenue A. Fleming 12, 1348 Louvain-la-Neuve (M. Florian Springuel – 010/23-79-30) ;

Et auprès des autorités compétentes :

- du Fonctionnaire Technique : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, Département des Permis et Autorisations, Place du Béguinage 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.82.34).
- du Fonctionnaire Délégué : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, Place du Béguinage 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur l'objet de l'enquête.

Pour le Collège communal de ESTAIMPUIS,

La Directrice générale  
BREYNE Virginie

Le Bourgmestre  
SENEAEL Daniel